



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 04 AVR, 2025

ID : 062-216204735-20250327-25_01_13-DE

DCM 25.01.13

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
27 mars 2025

Date de convocation :
20 mars 2025

Objet :

Votes pour : 26

Vote contre : 0

Grille tarifaire du séjour pour ados – été 2025

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – Mme Caroline BERROD – M. Michaël DELHAYE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – Mme Nathalie DELZONGLE – M. Thierry DISSAUX – Mme Frédérique SAUVAGE – M. Michel BINCTEUX – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Stéphanie DELMARE a donné procuration à M. Michaël DELHAYE ;
- M. Benoît COUPET a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER.

Membres absents : M. Stève CAMPAGNE – Mme Noémie MATTON – Mme Céline COTTREZ.

Madame Aude DERVILLERS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 24.05.18 du 16 décembre 2024 décidant :

- la mise en place d'un séjour été pour les jeunes de âgés de 14 à 17 ans, d'une durée de 10 à 15 jours, pour l'été 2025 ;
- la signature d'une convention pour le développement des séjours enfants auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).



Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le **04 AVR. 2025**

ID : 062-216204735-20250327-25_01_13-DE

DCM 25.01.13

Dans le cadre de la mise en place de ce séjour organisé par l'Association Découverte Aventure Vacances (ADAV), du 6 au 19 juillet 2025 en Espagne, Monsieur le Maire propose d'appliquer une tarification adaptée aux ressources et à la composition des foyers comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	COUT FAMILLE ISBERGUES			COUT FAMILLE EXTERIEURE
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus	
< 450	500,00 €	450,00 €	425,00 €	1 050,00 €
ENTRE 450 ET 617	550,00 €	495,00 €	467,50 €	
ENTRE 617 ET 995	600,00 €	540,00 €	510,00 €	
>995	650,00 €	585,00 €	552,50 €	

Il précise que les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée des dossiers en priorisant les familles d'Isbergues.

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'appliquer la tarification ci-dessus pour le séjour, à destination des jeunes de âgés de 14 à 17 ans, organisé par l'Association Découverte Aventure Vacances (ADAV), du 6 au 19 juillet 2025 en Espagne ;
- **PRECISE** que les inscriptions au séjour susvisé se feront dans l'ordre d'arrivée des dossiers en priorisant les familles d'Isbergues.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

 Le Maire,
David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
1 avr. 2025

David THELLIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.